



## Comment bloquer des parts d'héritage

Par **Mikel83**, le **18/07/2012** à **10:33**

Bonjour!

Nous sommes une famille de 5 enfants: 3 frères et une soeur.

Nos parents étaient mariés sous le régime de la communauté et avaient fait une donation au dernier vivant.

Depuis le décès de mon père, il y a deux mois, les relations avec ma mère et ma soeur se sont brutalement tendues, et nous ne communiquons plus directement.

Mon père a laissé des comptes sur livret avec des sommes relativement importantes.

Compte tenu de la situation, je crois avoir compris que ma mère avait le quasi-usufruit de cet argent, et elle peut le dépenser à sa guise: corrigez moi si je me trompe!

Pour éviter qu'elle ait tout dépensé à son décès, y a t-il un moyen de faire bloquer les parts qui reviennent à mes frères et moi?

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement, Mikel